

CADRE 2 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Bastogne Bertogne Fauvillers Léglise Libramont Neufchâteau Sainte Ode Vaux-Sur-Sûre

ATTENTION : pour être prise en considération, la présente demande doit être assortie de l'accord du Collège Communal sur le principe des travaux fourni au gestionnaire du réseau

Date introduction de la demande au Service des Travaux de la commune concernée : .../.../.....

Date d'envoi de la demande à la police : .../.../..... Date réception de la demande à la police : .../.../.....

GESTIONNAIRE DU RESEAU :

SWDE (eau) ORES (Gaz / Electricité) Proximus (Tél) VOO (Télédistribution)
 Autre à préciser :

Personne de contact :

Tél : GSM : FAX :

COORDONNEES DE L'ENTREPRENEUR :

Nom :

Adresse :

Tél : GSM : FAX :

Courriel :

NATURE DE L'INTERVENTION SUR LE RESEAU CONCERNE

.....

LIEU PRECIS OCCUPATION DE VOIRIE

Adresse :

Date/heure prévue début travaux : .../.../..... h....

Date/heure prévue fin travaux : .../.../..... h.... ou durée en jours calendriers :

OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE :

- Trottoirs Avec / Sans (*) occupation de la chaussée
 Accotement Avec / Sans (*) occupation de la chaussée
 Aire de stationnement sur places
 Demi-chaussée
 Toute la chaussée (des déviations sont à prévoir en accord avec la Police)
 Autre (à préciser) :

A JOINDRE AVEC LA DEMANDE : un plan précis et lisible reprenant les noms des rues, le sens de circulation, les trottoirs, les aires de stationnement, l'espace public occupé, les déviations éventuelles, la signalisation existante et la signalisation prévue.

COORDONNEES RESPONSABLE SIGNALISATION (qui doit pouvoir être joignable 7j/7j et 24h/24h) :

Nom :

Adresse :

Tél : GSM : FAX :

Courriel :

Pour accord du service des travaux de la commune concernée

Date : .../.../.....

Nom :

Signature :

Date et signature du demandeur

.../.../.....



CADRE 2 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ce document est à **annexer au document "Cadre 2 : occupation du domaine public pour des travaux sur les réseaux"**.

Attention, pour être prise en considération, la présente demande doit être assortie de l'accord du Collège communal sur le principe des travaux fourni au gestionnaire du réseau (avis de réalisation des travaux).

NATURE DE L'INTERVENTION SUR LE RÉSEAU CONCERNÉ	
<input type="checkbox"/> Ouverture d'accotement	<input type="checkbox"/> Ouverture de trottoir (tarmac/pavés/béton)
<input type="checkbox"/> Forage sous voirie	<input type="checkbox"/> Ouverture de voirie
Description précise des travaux	

TRAVAUX / OCCUPATION DE VOIRIE	
Durée prévue pour le chantier en jours ouvrables	
Occupation le week-end	OUI – NON (biffez la mention inutile)

À joindre avec la demande :

- un **plan précis et lisible**, idéalement des vues disponibles sur Internet (Google Maps). Celui-ci mentionnera :
 - les aires de stationnement existantes ;
 - les trottoirs ;
 - l'accotement ;
 - la chaussée ;
- un **plan de déviation** (si nécessaire) ;
- la référence **POWALCO**.

Une **redevance communale** est fixée pour l'occupation privative et occasionnelle à des fins commerciales ou publicitaires, à des fins de travaux aux immeubles ou à des fins de déménagement ou emménagement :

- des parties du domaine public communal où le **stationnement** des véhicules est **soumis à une taxe** ou redevance communale : **8€/emplacement/jour** ;
- des parties du domaine public communal où le **stationnement** est autorisé mais **non soumis à une taxe** ou redevance communale : **4€/emplacement/jour**.

En l'absence du nombre de jours prévus pour le chantier, le nombre de jours entre la date de début et la date de fin sera retenue pour calculer la redevance.

Un **cautionnement bancaire** peut être demandé exceptionnellement par le Collège communal en fonction de la nature de l'intervention et des lieux concernés par les travaux.

Au cas où nos services seraient amenés à constater des dégâts au niveau du domaine public après le départ de vos collaborateurs et suite à l'état des lieux de recollement, la réparation de ces dégâts vous sera facturée sur base d'un devis d'une entreprise locale.

Il est obligatoire de mettre en place sur chacun de vos chantiers un panneau personnalisé avec le nom de l'entreprise, le nom du responsable de chantier ainsi qu'un numéro de téléphone joignable entre 8h et 17h.

Formulaire à renvoyer **au minimum 15 jours avant la réalisation des travaux ou de l'occupation** à l'Administration communale de Bastogne.

Courrier : rue du Vivier, 58 – B-6600 Bastogne | Mail : christelle.rosiere@bastogne.be